

le mercredi 19 mai 2004

10 h

Prière.

M. Malley présente Paul Dawson, député progressiste-conservateur de Miramichi-Newcastle (1982-1987), qui a occupé les fonctions de ministre du Commerce et du Développement et de ministre de l'Aide au revenu.

---

M. Malley dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la région de la Miramichi, qui exhortent le gouvernement à ne pas supprimer de lits, à ne pas déclasser de services, emplois ou départements sur le territoire de la Régie régionale de la santé 7 et à maintenir le statu quo. (Pétition 36.)

---

M. Foran dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la région de la Miramichi, qui exhortent le gouvernement à ne pas supprimer de lits, à ne pas déclasser de services, emplois ou départements sur le territoire de la Régie régionale de la santé 7 et à maintenir le statu quo. (Pétition 37.)

---

M<sup>me</sup> Robichaud dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la région de la Miramichi, qui exhortent le gouvernement à ne pas supprimer de lits, à ne pas déclasser de services, emplois ou départements sur le territoire de la Régie régionale de la santé 7 et à maintenir le statu quo. (Pétition 38.)

---

M. Brewer dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la région de la Miramichi, qui exhortent le gouvernement à ne pas supprimer de lits, à ne pas déclasser de services, emplois ou départements sur le territoire de la Régie régionale de la santé 7 et à maintenir le statu quo. (Pétition 39.)

---

M. Allaby donne avis de motion 95 portant que, le mardi 25 mai 2004, appuyé par M. MacIntyre, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une copie du cadre de responsabilités, établi en application de l'article 7 de la *Loi sur les régies régionales de la santé*.

---

M. Doucet donne avis de motion 96 portant que, le mardi 25 mai 2004, appuyé par M. Foran, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les contrats, les ententes, les protocoles d'entente et les baux intervenus entre la province et Enbridge Gas relativement à la commercialisation et à la distribution du gaz naturel au Nouveau-Brunswick, du 1<sup>er</sup> juillet 1999 au 18 mai 2004.

---

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du Bureau des ressources humaines.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Holder.

Le président du comité suspend la séance à 11 h 30.

11 h 50

La séance reprend sous la présidence de M. Holder.

À 12 h 30, la séance est suspendue d'office jusqu'à 14 h.

14 h

La séance reprend sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

M<sup>me</sup> Weir (Saint John Harbour) invoque le Règlement relativement à des propos que le ministre de la Santé et du Mieux-être a tenus au sujet du PDG de la Régie régionale de la santé de Miramichi et demande au ministre de rectifier le compte rendu pour qu'il indique, de manière à ne pas induire la Chambre en erreur, que M. Wolstenholme n'a pas démissionné mais a été licencié.

L'hon. E. Robichaud intervient sur le rappel au Règlement et maintient que le PDG a signé une lettre de démission et conclu une entente sur une indemnité de cessation d'emploi.

M<sup>me</sup> Weir accuse le ministre d'avoir menti à la Chambre en maintenant que le PDG de la Régie régionale de la santé de Miramichi a démissionné.

L'hon. E. Robichaud invoque le Règlement ; il soutient que les termes employés par la députée de Saint John Harbour sont irrecevables.

Le président rappelle immédiatement à l'ordre la députée de Saint John Harbour et demande qu'elle retire les propos antiparlementaires. La députée de Saint John Harbour refuse de se rétracter.

Le président déclare que les propos de la députée de Saint John Harbour ont enfreint les règles de la Chambre relativement au langage antiparlementaire et il donne à la députée une autre occasion de retirer la remarque désobligeante. La députée refuse de nouveau de se rétracter.

Après une troisième demande de rétractation et le troisième refus, le président, conformément au paragraphe 20(1) du Règlement, ordonne à la députée de Saint John Harbour de se retirer immédiatement de la Chambre pour le reste de la séance. La députée de Saint John Harbour se retire de la Chambre.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Holder prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL  
 COMPTE ORDINAIRE  
 2004-2005

	Votés (\$)
<b>BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES</b>	
Gestion des ressources humaines .....	5 371 000
Moins : crédits législatifs .....	37 000
Votés .....	5 334 000
<b>GOUVERNEMENT GÉNÉRAL</b>	
Régimes d'avantages sociaux .....	32 914 000
Programme d'égalité d'accès à l'emploi .....	483 000
Programme de stages dans les services publics du Nouveau-Brunswick .....	1 397 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 87 (14 mai 2004).